

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

NUTRIDIAR

2. Composition qualitative et quantitative

Lactosérum (poudre de)	880,01 mg
Acétate de sodium anhydre.....	16,74 mg
Acide propionique (sous forme de sel de sodium anhydre) ...	47,63 mg
Chlorure de sodium anhydre.....	5,78 mg
Chlorure de potassium anhydre.....	7,37 mg
Chlorure de magnésium 4,5-hydraté.....	7,37 mg
Chlorure de calcium anhydre.....	10,96 mg

Excipient QSP 1 g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Poudre pour solution buvable.

4.1. Espèces cibles

Veaux.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux :

- Traitement symptomatique de la déshydratation et du syndrome diarrhée blanche.

4.3. Contre-indications

Non connues.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Préparer la solution médicamenteuse juste avant administration. La dissolution de la poudre doit se faire de préférence dans l'eau préalablement tiédie.

Pour les veaux nourris au seau, supprimer toute alimentation lactée pendant le traitement.

Pour les veaux sous la mère, administrer la préparation de préférence juste avant les tétées.

Reprise de l'alimentation lactée habituelle: elle se fera sans aucune phase de transition.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

Dissoudre la spécialité dans l'eau de boisson à raison de 100 g de poudre pour 2 litres d'eau tiède (50 g/litre).

Administrer 2 litres de buvée antidiarrhéique par veau, 2 fois par jour.

Traiter pendant 2 jours ou jusqu'à disparition complète des troubles.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connu.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : réhydratants oraux à usage vétérinaire, électrolytes et hydrates de carbones.

Code ATC-vet : QA07CQ02.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le lactosérum assure le maintien de la sécrétion de lactase, enzyme indispensable à la digestion du sucre naturel du lait, le lactose. L'hydrolyse intestinale du lactose contenu dans le lactosérum produit du glucose immédiatement utilisable et du galactose, précurseur de glycogène hépatique assurant un apport énergétique élevé et durable.

Les acides gras volatils, propionate et acétate, sont facilement et directement métabolisés dans l'organisme et fournissent de l'énergie retard. L'acétate et le propionate assurent également une absorption maximale d'eau et de sodium tout en combattant efficacement l'acidose.

L'équilibre en électrolytes (sodium, potassium, magnésium) permet de compenser les pertes minérales dues à la diarrhée.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Non documentées.

6.1. Liste des excipients

Huile de coprah

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune.

6.3. Durée de conservation

18 mois.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Sachet papier-aluminium-PVC
Boîte plastique
Fût carton

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation nationale sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

VIRBAC
1ERE AVENUE 2065 M L I D
06516 CARROS CEDEX

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0657264 2/1985

Sachet de 100 g
Boîte de 800 g
Fut de 4 kg
Fut de 8 kg
Boîte de 4 sachets de 100 g
Boîte de 32 sachets de 100 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

12/11/1985 - 12/11/2010

10. Date de mise à jour du texte

12/11/2010